

BVGer E-4027/2017 vom 27. Juli 2017

Bundesverwaltungsgericht, 2017-07-27, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-4027_2017

FR: TAF E-4027/2017 du 27 juillet 2017

IT: TAF E-4027/2017 del 27 luglio 2017

Regeste

Asile et renvoi

Erwägungen

E. 1

La demande de restitution de délai est rejetée, dans la mesure où elle est recevable.

E. 2

Le recours est irrecevable.

E. 3

Les frais de procédure, d'un montant de 400 francs, sont mis à la charge du recourant. Ce montant doit être versé sur le compte du Tribunal dans les 30 jours dès l'expédition du présent arrêt.

E. 4

Le présent arrêt est adressé au recourant, au SEM et à l'autorité cantonale compétente. Le président du collège : La greffière : Jean-Pierre Monnet Anne-Laure Sautaux

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.